



**Dernière séance :**

**27 mai 2020**

## **PROCES-VERBAL**

### **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE D'INSTALLATION DU 09 SEPTEMBRE 2020**

\*\*\*\*\*

**Les délégués** désignés par les deux organismes intercommunaux affiliés au Syndicat Mixte de Thann-Cernay **se sont réunis à l'Embarcadère à Vieux-Thann, sur la convocation légale qui leur a été adressée** en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 **par Monsieur Alain GOEPFERT en tant que Président « suppléant ».**

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les délégués titulaires suivants :

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Procuration à :</b>
BOCKEL Louis	X		
BOHRER Alain	X		
BROCARD Alain		X	
CUNIN Thomas	X		
DE MATTEÏS Jean-Michel	X		
DUCHENE Rémi	X		
ERMEL Matthieu	X		
GOEPFERT Alain	X		
GUGNON Estelle	X		
HAAGEN Benoît	X		
HAMMALI Jérôme	X		
HEIMBURGER Michel	X		
LOUX Dominique	X		
MORIN Marie-Paule	X		
OSWALD Catherine	X		
RUFF Emmanuelle	X		
SCHMITT Jean-Marc	X		
SEYFRIED Marie-Thérèse		X	
SORDI Michel		X	OSWALD Catherine (jusqu'au point n° 2)
VERNIN Raphaëlle	X		
WALTER Bernard	X		
ZIEGLER Thierry	X		

Etaient également présents, les délégués suppléants suivants qui participent avec voix délibérative au vote du Conseil syndical, en remplacement de leur délégué titulaire absent :

NOM - Prénom	Avec voix délibérative, en suppléance de
WUHRLIN Claude	BROCARD Alain
BOESCH Bernard	SEYFRIED Marie-Thérèse
BENNACER Nabil	SORDI Michel (à partir du point n° 3)

**Soit au total :**

Délégués présents	Procuration	Absents excusés
21 (jusqu'au point n° 2 inclus), dont 2 suppléants	1	3
22 (à partir du point n° 3), dont 3 suppléants	/	3

Les votes intervenus ont été décomptés **sur 22 votants pour l'ensemble des points.**

Assistaient en outre à la séance

THUET Muriel, Directrice du SMTC

TSCHANN Michel, représentant de la presse

KNOERR Michel, en tant que public.

\_\_\_\_\_

**Monsieur Alain GOEPFERT**, Président de la séance jusqu'à l'élection du Président du Syndicat Mixte ouvre la séance.

Il remercie les membres présents à cette séance d'installation du nouveau Conseil syndical ainsi que le représentant de la presse et Madame Muriel THUET.

Il salue également Monsieur Michel KNOERR, Président sortant, présent dans la salle.

Il donne connaissance des absences excusées qui lui sont parvenues et de la procuration.

Le quorum nécessaire étant réuni, le Conseil syndical peut donc valablement délibérer.

\_\_\_\_\_

## ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

1. Installation du Conseil syndical
2. Election du Président
3. Composition du Bureau
4. Election des Vice-présidents et des Assesseurs formant le Bureau
5. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
6. Désignation des représentants du SMTC au Syndicat Mixte du Secteur 4
7. Désignation des représentants du SMTC à l'Association AMORCE
8. Désignation des représentants du SMTC à COMPOSTPLUS
9. Délégations de compétences du Conseil syndical à la Présidente et au Bureau
10. Divers
  - 10A) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020
  - 10B) Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil syndical



## Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Alain GOEPFERT propose de désigner à cette fonction Mme Muriel THUET, Directrice du Syndicat Mixte. Le Conseil fait sienne cette proposition.

---

## 1 – INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL

Il appartient à Monsieur Alain GOEPFERT, en tant que Président « suppléant » (article 12 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, qui institue un dispositif de suppléance du président s'il perd son mandat électif) de présider à l'installation du Conseil du Syndicat Mixte, suite à la nouvelle désignation des délégués par les deux Communautés de Communes membres du SMTC.

Avant de procéder à l'installation, il prend la parole :

*« C'est avec un grand plaisir que je vous accueille ce soir à l'Embarcadère pour l'installation du Conseil syndical du SMTC en tant que Président par intérim. Lors de cette réunion, vous l'avez lu dans la note de synthèse des points inscrits à l'ordre du jour, nous allons élire un nouveau Président, des Vice-présidents, les Assesseurs ainsi que des représentants à divers organismes extérieurs.*

*Je suis devenu président par intérim, c'est inscrit dans la note de synthèse. En effet le Président s'il perd son mandat électif -c'est le cas de Michel KNOERR qui ne s'est plus représenté aux dernières élections municipales- ne peut plus présider le Syndicat Mixte. C'est donc un Vice-président qui prend la relève, un Vice-président réélu. Le 1<sup>er</sup> Vice-président, Claude KIRSCHER de Burnhaupt-le-Haut, le 2<sup>e</sup> Vice-président, André DIEMER de Bitschwiller-lès-Thann, le 3<sup>e</sup> Vice-président, Michel FLIEG de Cernay ont tous choisi de ne plus se représenter au dernier scrutin municipal. C'est donc en tant que 4<sup>e</sup> Vice-président que je suis devenu Président par intérim.*

*Avant de procéder à l'installation du Conseil syndical, je voudrais remercier Michel KNOERR pour les 12 années passées à la présidence du SMTC. Grâce à lui, notre Syndicat figure parmi les meilleurs de France. Il a toujours su prendre les bonnes décisions. Merci Michel !*

*Je n'oublie pas notre Directrice du Syndicat, Madame Muriel THUET qui m'a guidé efficacement lors de mon intérim de Président.*

*Merci aussi aux 3 Vice-présidents et aux membres du Bureau et du Conseil syndical sortants, ils ont tous contribué à la réussite du SMTC.*

*Pour la période à venir -2020-2026-, seuls 7 élus présents font partie de l'ancienne équipe et 15 nouveaux en font maintenant partie. Je souhaite à la nouvelle Présidente ou au nouveau Président de pouvoir continuer, comme par le passé, à accomplir sereinement son travail.*

*Vous avez trouvé devant vous 2 livres offerts par le SMTC. J'espère que vous prendrez plaisir à les lire et que ceux-ci seront pour vous une bonne base à la feuille de route de ce nouveau mandat. Enfin, le document du SMTC est une synthèse qui présente l'ensemble de ses activités. Bonne lecture à tous.*

*Merci de m'avoir écouté. »*

---

**Monsieur GOEPFERT** procède à l'appel des 22 délégués titulaires -pour mémoire, à chaque délégué titulaire est rattaché un ou une délégué(e) suppléant(e) :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach		
Burnhaupt-le-Bas	<b>VERNIN Raphaëlle</b>	BURNER Auguste
Burnhaupt-le-Haut	<b>ZIEGLER Thierry</b>	GEWISS Gaëtan
pour la Communauté de Communes de Thann-Cernay		
Aspach-le-Bas	<b>DE MATTEÏS Jean-Michel</b>	WENTZ Nicolas
Aspach-Michelbach	<b>LOUX Dominique</b>	MANIGOLD Patrick
Bitschwiller-lès-Thann	<b>SCHMITT Jean-Marc</b>	MEISTER Véronique
Bourbach-le-Bas	<b>CUNIN Thomas</b>	ELBISSER Claire
Bourbach-le-Haut	<b>HEIMBURGER Michel</b>	HAGER Marc
Cernay	<b>SORDI Michel</b>	BENNACER Nabil
	<b>OSWALD Catherine</b>	CRACOGNA Mario
	<b>BOHRER Alain</b>	SPERANDIO Christian
	<b>HAMMALI Jérôme</b>	STEIGER Dominique
Leimbach	<b>SEYFRIED Marie-Thérèse</b>	BOESCH Bernard
Rammersmatt	<b>HAAGEN Benoît</b>	SCHUFFENECKER Bernard
Roderen	<b>RUFF Emmanuelle</b>	SOENEN Eric
Schweighouse-Thann	<b>MORIN Marie-Paule</b>	ROELLINGER Claudia
Steinbach	<b>BROCARD Alain</b>	WUHRLIN Claude
Thann	<b>GOEPFERT Alain</b>	STOECKEL Gilbert
	<b>BOCKEL Louis</b>	FRANCOIS-WILSER Claudine
Uffholtz	<b>DUCHENE Rémi</b>	BLUM Yvan
Vieux-Thann	<b>GUGNON Estelle</b>	WERMELINGER Marie-Brigitte
Wattwiller	<b>ERMEL Matthieu</b>	PERRIN Yannic
Willer-sur-Thur	<b>WALTER Bernard</b>	MARTINI Jean-Luc

et les déclare installés dans leurs fonctions de délégués du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

Puis, il demande au doyen d'âge de l'assemblée de présider à l'élection du Président.

\_\_\_\_\_

**Monsieur Alain BOHRER**, adjoint au maire de Cernay, doyen d'âge, préside ensuite la séance.

Monsieur BOHRER invite le Conseil syndical à procéder à l'élection du Président du Syndicat Mixte de Thann-Cernay. L'élection se déroule à bulletins secrets, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux 2 premiers tours et à la majorité relative au 3ème tour.

**Monsieur Thomas CUNIN**, conseiller municipal de Bourbach-le-Bas, plus jeune délégué, fait fonction de secrétaire.

\_\_\_\_\_

## **2 – ELECTION DU PRESIDENT**

Dans les conditions prévues aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection du Président.

**Monsieur Alain BOHRER** fait appel à candidatures.

Monsieur Alain GOEPFERT propose la candidature de Madame Marie-Paule MORIN qui accepte. Il n'y a pas d'autres candidats.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	22
Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
Nombre de votes blancs	:	2
Nombre de suffrages exprimés	:	20
Majorité absolue	:	11
Nombre de voix en faveur de Madame Marie-Paule MORIN	:	20

**Madame Marie-Paule MORIN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **Présidente** du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installée sous les applaudissements.

---

**Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente assure ensuite la présidence de l'assemblée.

Elle s'exprime ainsi :

*« Je remercie l'assemblée pour la confiance accordée pour ce premier mandat comme Présidente du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.*

*Merci également à la Directrice, Madame Muriel THUET et ses services, pour leur travail et notamment la gestion du syndicat durant la période de confinement.*

*Merci à Monsieur Michel KNOERR qui m'a soutenue dès le début et m'a encouragée lorsque j'ai informé le Bureau de mon souhait de me présenter à la présidence.*

*Et merci à M. Alain GOEPFERT pour son soutien.*

*Nous avons de nombreux projets à venir et je suis heureuse d'avoir une équipe d'élus motivés pour me soutenir. Encore merci à tous. »*

\* \* \* \* \*

Avant de procéder à la suite de l'installation, Madame la Présidente propose un tour de table afin que chaque élu se présente.

### **3 – COMPOSITION DU BUREAU**

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents et d'autres membres (assesseurs).

**La Présidente élue**, une fois installée, propose au Conseil syndical de fixer le nombre de Vice-présidents. Ils sont actuellement au nombre de 4.

Elle expose que le nombre de vice-présidents est déterminé par le Conseil syndical sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif global de l'organe délibérant, soit 4 vice-présidents, ni qu'il puisse dépasser 6 vice-Présidents.

La Présidente ajoute que le Conseil syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son effectif et le nombre plafond de 6.

Elle propose également de fixer le nombre d'assesseurs, au nombre de 6 actuellement.

Elle rappelle que la composition numérique du dernier Bureau était de 11 membres, soit 1 Président, 4 Vice-Présidents et 6 assesseurs.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- décide que le Bureau sera composé de la Présidente, de 4 Vice-Présidents et de 6 Assesseurs.

---

### **4 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES ASSESSEURS FORMANT LE BUREAU**

Sous la présidence de Madame Marie-Paule MORIN, élue Présidente, il a été procédé dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président à l'élection de chacun des 4 Vice-Présidents et des 6 Assesseurs formant le Bureau.

#### **1er Vice-Président**

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Alain BOHRER qui accepte. Il n'y a pas d'autres candidats. Est donc candidat unique : Monsieur Alain BOHRER

#### **Résultats du vote – 1er tour de scrutin**

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	22
Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
Nombre de votes blancs	:	2
Nombre de suffrages exprimés	:	20
Majorité absolue	:	11
Nombre de voix en faveur de Monsieur Alain BOHRER	:	20

Au vu de ces résultats, Madame Marie-Paule MORIN proclame **Monsieur Alain BOHRER, 1er Vice-Président** du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

\* \* \* \* \*

### **2ème Vice-Président**

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Thierry ZIEGLER qui accepte.  
Il n'y a pas d'autres candidats. Est donc candidat unique : Monsieur Thierry ZIEGLER.

#### Résultats du vote – 1er tour de scrutin

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	22
Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
Nombre de votes blancs	:	3
Nombre de suffrages exprimés	:	19
Majorité absolue	:	10
Nombre de voix en faveur de Monsieur Thierry ZIEGLER	:	19

Au vu de ces résultats, Madame Marie-Paule MORIN proclame **Monsieur Thierry ZIEGLER, 2ème Vice-Président** du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

\* \* \* \* \*

### **3ème Vice-Président**

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Alain GOEPFERT qui accepte.  
Il n'y a pas d'autres candidats. Est donc candidat unique : Monsieur Alain GOEPFERT.

#### Résultats du vote – 1er tour de scrutin

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	22
Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	1
Nombre de votes blancs	:	3
Nombre de suffrages exprimés	:	18
Majorité absolue	:	10
Nombre de voix en faveur de Monsieur Alain GOEPFERT	:	18

Au vu de ces résultats, Madame Marie-Paule MORIN proclame **Monsieur Alain GOEPFERT, 3ème Vice-Président** du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

\* \* \* \* \*

### **4ème Vice-Président**

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Bernard WALTER qui accepte.  
Il n'y a pas d'autres candidats. Est donc candidat unique : Monsieur Bernard WALTER.

#### Résultats du vote – 1er tour de scrutin

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	22
Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
Nombre de votes blancs	:	1
Nombre de suffrages exprimés	:	21
Majorité absolue	:	11
Nombre de voix en faveur de Monsieur Bernard WALTER	:	21

Au vu de ces résultats, Madame Marie-Paule MORIN proclame **Monsieur Bernard WALTER, 4ème Vice-Président** du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

\* \* \* \* \*



## ELECTION DES ASSESSEURS FORMANT LE BUREAU

### 1er Assesneur

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Louis BOCKEL qui accepte.  
Il n'y a pas d'autres candidats. Est donc candidat unique : Monsieur Louis BOCKEL.

#### Résultats du vote – 1er tour de scrutin

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	22
Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
Nombre de votes blancs	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	22
Majorité absolue	:	12
Nombre de voix en faveur de Monsieur Louis BOCKEL	:	22

Au vu de ces résultats, Madame Marie-Paule MORIN proclame **Monsieur Louis BOCKEL, 1er Assesneur**, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

\* \* \* \* \*

### 2ème Assesneur

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Dominique LOUX qui accepte.  
Il n'y a pas d'autres candidats. Est donc candidat unique : Monsieur Dominique LOUX

#### Résultats du vote – 1er tour de scrutin

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	22
Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
Nombre de votes blancs	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	22
Majorité absolue	:	12
Nombre de voix en faveur de Monsieur Dominique LOUX	:	22

Au vu de ces résultats, Madame Marie-Paule MORIN proclame **Monsieur Dominique LOUX, 2ème Assesneur**, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

\* \* \* \* \*

### 3ème Assesneur

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Matthieu ERMEL qui accepte.  
Il n'y a pas d'autres candidats. Est donc candidat unique : Monsieur Matthieu ERMEL

#### Résultats du vote – 1er tour de scrutin

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	22
Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
Nombre de votes blancs	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	22
Majorité absolue	:	12
Nombre de voix en faveur de Monsieur Matthieu ERMEL	:	22

Au vu de ces résultats, Madame Marie-Paule MORIN proclame **Monsieur Matthieu ERMEL, 3ème Assesneur**, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

\* \* \* \* \*

#### 4ème Assesneur

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Madame Catherine OSWALD qui accepte. Il n'y a pas d'autres candidats. Est donc candidate unique : Madame Catherine OSWALD.

#### Résultats du vote – 1er tour de scrutin

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	22
Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
Nombre de votes blancs	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	22
Majorité absolue	:	12
Nombre de voix en faveur de Madame Catherine OSWALD	:	22

Au vu de ces résultats, Madame Marie-Paule MORIN proclame **Madame Catherine OSWALD, 4ème Assesneur**, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

\* \* \* \* \*

#### 5ème Assesneur

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Rémi DUCHENE qui accepte. Il n'y a pas d'autres candidats. Est donc candidat unique : Monsieur Rémi DUCHENE.

#### Résultats du vote – 1er tour de scrutin

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	22
Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
Nombre de votes blancs	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	22
Majorité absolue	:	12
Nombre de voix en faveur de Monsieur Rémi DUCHENE	:	22

Au vu de ces résultats, Madame Marie-Paule MORIN proclame **Monsieur Rémi DUCHENE, 5ème Assesneur**, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

\* \* \* \* \*

#### 6ème Assesneur

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Jean-Michel DE MATTEIS qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats. Est donc candidat unique : Monsieur Jean-Michel DE MATTEIS

#### Résultats du vote – 1er tour de scrutin

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
Nombre de votants	:	22
Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
Nombre de votes blancs	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	22
Majorité absolue	:	12
Nombre de voix en faveur de Monsieur Jean-Michel DE MATTEIS	:	22

Au vu de ces résultats, Madame Marie-Paule MORIN proclame **Monsieur Jean-Michel DE MATTEIS, 6ème Assesneur**, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

## 5 – ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO (COMMISSION D'APPEL D'OFFRES)

Rapport présenté par **Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente.

A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Outre la présidente du SMTC qui est membre de droit et préside la commission, celle-ci est composée de 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Elle suscite des candidatures parmi les délégués. Les délégués suivants se déclarent candidats pour faire partie de la CAO, selon la liste ci-dessous :

<i>Membres titulaires</i>	<i>BOHRER Alain ZIEGLER Thierry LOUX Dominique DUCHENE Rémi RUFF Emmanuelle</i>
<i>Membres suppléants</i>	<i>OSWALD Catherine CUNIN Thomas ERMEL Matthieu VERNIN Raphaëlle WALTER Bernard</i>

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'élire cette liste de candidats par un vote à bulletin secret.

Résultat du vote : 22 bulletins dans l'urne, soit 22 bulletins valables.

**Après élection, sont ainsi désignés membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Syndicat Mixte de Thann-Cernay :**

<b>Membres titulaires</b>	<b>BOHRER Alain</b> , délégué titulaire de Cernay <b>ZIEGLER Thierry</b> , délégué titulaire de Burnhaupt-le-Haut <b>LOUX Dominique</b> , délégué titulaire d'Aspach-Michelbach <b>DUCHENE Rémi</b> , délégué titulaire d'Uffholtz <b>RUFF Emmanuelle</b> , déléguée titulaire de Roderen
<b>Membres suppléants</b>	<b>OSWALD Catherine</b> , déléguée titulaire de Cernay <b>CUNIN Thomas</b> , délégué titulaire de Bourbach-le-Bas <b>ERMEL Matthieu</b> , délégué titulaire de Wattwiller <b>VERNIN Raphaëlle</b> , déléguée titulaire de Burnhaupt-le-Bas <b>WALTER Bernard</b> , délégué titulaire de Willer-sur-Thur

## **6 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMTC AU SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR 4**

Rapport présenté par **Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Secteur 4, le Syndicat Mixte de Thann-Cernay est représenté par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Il convient de désigner nos représentants. Sont candidats :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
BOCKEL Louis	MORIN Marie-Paule
LOUX Dominique	DE MATTEIS Jean-Michel
VERNIN Raphaëlle	GOEPFERT Alain
ERMEL Matthieu	CUNIN Thomas

Il n'y a pas d'autres candidats.

**A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter le Syndicat Mixte de Thann-Cernay au Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur 4 :**

<b>Délégués TITULAIRES</b>	<b>Délégués SUPPLEANTS</b>
<b>BOCKEL Louis</b> , délégué titulaire de Thann	<b>MORIN Marie-Paule</b> , Présidente
<b>LOUX Dominique</b> , délégué titulaire d'Aspach-Michelbach	<b>DE MATTEIS Jean-Michel</b> , délégué titulaire d'Aspach-le-Bas
<b>VERNIN Raphaëlle</b> , déléguée titulaire de Burnhaupt-le-Bas	<b>GOEPFERT Alain</b> , délégué titulaire de Thann
<b>ERMEL Matthieu</b> , délégué titulaire de Wattwiller	<b>CUNIN Thomas</b> , délégué titulaire de Bourbach-le-Bas

## **7 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMTC A AMORCE**

Rapport présenté par **Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente.

Le Syndicat Mixte a adhéré le 23 février 2011 à AMORCE, association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Sont candidats :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
MORIN Marie-Paule	BOCKEL Louis

Il n'y a pas d'autres candidats.

**A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter le Syndicat Mixte de Thann-Cernay à l'Association AMORCE :**

Déléguée TITULAIRE	Délégué SUPPLEANT
<b>MORIN Marie-Paule</b> , Présidente	<b>BOCKEL Louis</b> , délégué titulaire de Thann

## **8 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMTC A COMPOSTPLUS**

Rapport présenté par **Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente.

Le Syndicat Mixte a adhéré le 23 mars 2016 à Compostplus, réseau composé uniquement de collectivités territoriales à compétence déchets ayant pour point commun d'avoir mis en place un programme de collecte séparée des biodéchets. Il est né de la volonté de partager le retour d'expériences et de faire apparaître cette filière comme une des réponses aux enjeux du développement durable. Aujourd'hui, il compte 40 collectivités représentant 13,5 millions d'habitants à travers toute la France.

Le réseau a ainsi pour but de pérenniser et de promouvoir la valorisation organique par la collecte séparée des biodéchets afin d'atteindre les objectifs de réduction et de recyclage fixés par la loi de transition énergétique.

Le réseau dispose d'une réelle légitimité nationale, ce qui lui permet :

- d'apporter une expertise technique et un soutien politique aux collectivités,
- de promouvoir la filière et la production d'un compost de qualité,
- de capitaliser et rendre accessibles les retours d'expérience,
- de mutualiser les besoins des collectivités de la filière.

Chaque adhérent est représenté par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Il convient de désigner les deux représentants du SMTC. Sont candidats :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
BOCKEL Louis	GOEPFERT Alain

Il n'y a pas d'autres candidats.

**A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter le Syndicat Mixte de Thann-Cernay à Compostplus :**

Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLEANT
<b>BOCKEL Louis</b> , délégué titulaire de Thann	<b>GOEPFERT Alain</b> , délégué titulaire de Thann

## **9 – DELEGATIONS DE COMPETENCE DU CONSEIL SYNDICAL A LA PRESIDENTE ET AU BUREAU**

Rapport présenté par **Madame Marie-Paule MORIN**, Présidente.

« L'article 3 des statuts du Syndicat Mixte prévoit, en conformité avec l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Bureau et le Président puissent recevoir délégation.

Cette disposition permet la délégation par le Conseil Syndical d'une partie de ses attributions, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI,
- de l'adhésion de l'EPCI à un autre établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

Il est proposé de déléguer à la Présidente et au Bureau les attributions suivantes :

### **A) Délégations à la Présidente :**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres conclus en procédure adaptée, jusqu'à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Intenter au nom du Syndicat Mixte de Thann-Cernay les actions en justice ou défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais d'avocats, notaires, avoués et huissiers de justice et experts ;

- Autoriser au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- Gérer la prise en charge des frais de déplacement, de formation et de séjour pour les élus et le personnel.

Il est précisé que la Présidente peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses attributions aux Vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation de fonction, à d'autres membres du Bureau.

La Présidente peut également donner, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à la Directrice du Syndicat. Cette délégation de signature peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant à la Présidente.

#### **B) Délégations au Bureau :**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres conclus en procédure adaptée, ceci pour un montant compris entre 90 001 € HT et le seuil européen défini à l'article R. 2124-1 du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance et tous avenants éventuels ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du SMTC.

#### **Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :**

- **approuve** les délégations attribuées à la Présidente et au Bureau telles qu'énumérées ;
- **prend acte** que les décisions prises par délégation par la Présidente ou par le Bureau feront l'objet de compte-rendu lors de la séance du Conseil syndical la plus proche.

---

## **10 – DIVERS**

### **10A) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil syndical du 27 mai 2020**

Le procès-verbal de la séance du Conseil syndical du 27 mai 2020 a été présenté pour adoption. Il a été adopté à l'unanimité.

N'ont toutefois signé ce procès-verbal que les élus présents lors de la séance du 27 mai.

---

### **10B) Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil syndical**

Madame la Présidente rend compte au Conseil des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil syndical du 27 mai 2020 :

<b>Décisions du Président</b>		
<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
P02/20	10 juillet 2020	Attribution du marché de mission d'étude géotechnique pour la création d'une déchèterie sur la commune de Willer-sur-Thur pour un montant de 6 300 € HT pour la phase G2 AVP (avant-projet) et pour un montant estimatif de 1 200 € HT pour la phase G2 PRO – Société ALIOS Ingénierie, Héricourt.
P03/20	21 juillet 2020	Attribution du marché d'acquisition d'un véhicule utilitaire pour la réalisation des missions de maintenance des bacs : Peugeot Boxer, pour un montant de 22 442,88 € HT (y compris contrat d'entretien, 4 pneus neige jantés, habillage bois intérieur sol et parois). En sus carte grise, taxe parafiscale et carburant pour un montant TTC de 359,76 € - Peugeot PSA Retail Mulhouse Illzach pour Garage Soriano Cernay.
P04/20	29 juillet 2020	Attribution du marché d'acquisition de 6 000 bioseaux ventilés à la société Biloba Environnement - Ecoba pour un montant total de 8 080 € HT (subvention possible de l'ADEME jusqu'à 55 %).

Le Conseil en prend acte.

\_\_\_\_\_

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente lève la séance à 20h00.**

\_\_\_\_\_